



COMMUNE
LE VIGNON-EN-QUERCY

COMPTE RENDU

Nombre de membres en En exercice : 19

Le 15 décembre 2023, à 19h00.

Le Conseil Municipal de la commune de Le Vignon-en-Quercy, dument convoqué le 11 décembre 2023, s'est réuni à la salle des fêtes des Quatre-Routes du Lot

Sont présents : Marielle ALARY, Pierre FOUCHÉ, Catherine LOUBIERE, Christian DAURAT, Danielle MORINIERE, Anne LEYMAT, Jean-Pierre RUARD, Patrick FAURI, Magalie GERAUD, Christiane BOYER, Louis BONNEVAL

Excusés et représentés : Théo BELAUBRE, Nicole CASAGRANDE, Pierre LABANT, Pierre LEYMAT, Valérie MEVOLLON-TALLIS

Excusée : Martine GARNIER

Absents : Jean-Paul BOURDET, Cendrine CHANTEPIE

Secrétaire de séance : Christiane BOYER

Ordre du jour

- Aménagement de la gare en espace pluridisciplinaire – Avenant 3 prolongation de délai
- Aménagement de la gare en espace pluridisciplinaire – Divers avenants de travaux aux lots
- Décision modificative N° 6 – Budget commune

Questions diverses

- Gare de Gramat
- Zone d'accélération énergétique

Le quorum étant atteint, la séance débute à 19H12.

Mme Christiane BOYER est désignée secrétaire de séance.

Le procès verbal du précédent conseil est adopté à l'unanimité (16 votants).

59-2023 Aménagement de la gare en espace pluridisciplinaire – Avenant 3 prolongation de délai

Madame la maire rappelle que le délai d'exécution du marché global relatif aux travaux « aménagement et extension d'un espace pluridisciplinaire dans l'ancienne gare SNCF » s'étendait initialement sur 13 mois, soit du 15 février 2022 au 15 mars 2023.

Elle rappelle que pour les avenants de prolongation de délai :

- L'avenant N°1 il était nécessaire de prolonger le délai d'exécution du marché global jusqu'au 17 mars 2023.
- L'avenant N°2 il était nécessaire de prolonger le délai d'exécution du marché global jusqu'au 02 juin 2023.

Elle informe le conseil municipal qu'à la suite de la défaillance du fabricant de menuiseries aluminium (lot N° 6), le fabricant a dû être remplacé par un autre fabricant ce qui a prolongé le délai de fabrication des menuiseries extérieures de dix mois.

Cette nouvelle prolongation de délai ramène la fin des travaux au 29 mars 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise madame la maire à signer l'avenant de prolongation de délai.

Votants : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

60-2023 Aménagement de la gare en espace pluridisciplinaire – Divers avenants aux lots

Madame la maire rappelle au conseil municipal que pour l'intégration d'un nouvel usager à savoir un cabinet de kinésithérapie au premier étage, il faut une modification du projet en cours de chantier.

Il est nécessaire de valider des avenants au marché initial pour les lots suivants :

Ets POULET : avenant N°1 au lot 3

Le logement, la salle de réunion et les WC du premier étage côté gare seront remplacés par un « plateau kiné ». Entre les bâtiments l'espace sera couvert (salle d'attente kiné), et vitré, il n'y aura donc plus de bardage à cet endroit.

- Tavaux en moins sur bâtiments suivant bordereau de prix du marché :

Désignation	Total HT
Charpente bois - bardage	-1 682.70€

Montant HT travaux de base	56 131.90€
Montant HT de l'avenant N° 1 en moins	-1 682.70€

Nouveau montant HT du marché	54 449.20€
------------------------------	------------

ETS PINSAC : avenant N°2 au lot 4

Ce cabinet de kinésithérapie sera créé notamment à l'emplacement du logement, avec la création d'un passage couvert. A l'étage, le sas : salle d'attente kiné sera couvert, il est donc nécessaire de compléter la charpente métallique à cet endroit pour poser la couverture.

- Taux en plus suivant bordereau de prix du marché :

Désignation	Total HT
Charpente métallique	3 834.20€

Montant HT travaux de base	12 374.58€
Montant HT de l'avenant N° 1	- 4 103.21€
Montant HT de l'avenant N° 2	+ 3 834.20€
Nouveau montant HT du marché	12 105.57€

ETS POULET : avenant N°1 au lot 5

Le logement, la salle de réunion et les WC du premier étage côté gare seront remplacés par un « plateau kiné ». Entre les bâtiments l'espace sera couvert (salle d'attente kiné), et vitré, il n'y aura donc plus de bardage à cet endroit. Sur l'autre bâtiment du 1^{er} étage, la salle associative sera réduite. Le local partagé sera supprimé pour intégrer 2 boxes kiné.

- Taux en plus suivant bordereau de prix du marché :

Désignation	Total HT
Couverture - Etanchéité	9 161.68€

Montant HT travaux de base	38 898.05€
Montant HT de l'avenant N° 1	+ 9 161.68€
Nouveau montant HT du marché	48 059.73€

ETS DELBOS-BONNEVAL : avenant N°1 au lot 6

Le logement, la salle de réunion et les WC du premier étage côté gare seront remplacés par un « plateau kiné ». Entre les bâtiments l'espace sera couvert (salle d'attente kiné), et vitré, il n'y aura donc plus de bardage à cet endroit. Sur l'autre bâtiment du 1^{er} étage, la salle associative sera réduite. Le local partagé sera supprimé pour intégrer 2 boxes kiné. Ensemble vitré à l'étage entre les 2 bâtiments : salle d'attente kiné.

- Taux en plus suivant bordereau de prix du marché :

Désignation	Total HT
Menuiseries aluminium	8 267.05€

Montant HT travaux de base	101 031.20€
Montant HT de l'avenant N° 1	+ 8 267.05€
Nouveau montant HT du marché	109 298.25€

ETS DELBOS-BONNEVAL : avenant N°1 au lot 7

Le logement, la salle de réunion et les WC du premier étage côté gare seront remplacés par un « plateau kiné ». Entre les bâtiments l'espace sera couvert (salle d'attente kiné), et vitré, il n'y aura donc plus de bardage à cet endroit. Sur l'autre bâtiment du 1^{er} étage, la salle associative sera réduite. Le local partagé sera supprimé pour intégrer 2 boxes kiné. Ensemble vitré à l'étage entre les 2 bâtiments : salle d'attente kiné. Dans la salle d'attente kiné au 1^{er} étage, un plancher technique sera installé sur l'étanchéité prévue initialement et un bloc porte complémentaire pour un box.

- Taux en plus suivant bordereau de prix du marché :

Désignation	Total HT
Menuiseries bois	4 564.00€

Montant HT travaux de base	19 842.00€
Montant HT de l'avenant N° 1	+ 4 564.00€
Nouveau montant HT du marché	24 406.00€

SAS J. SUDRIE et FILS : avenant N°1 au lot 8

Le logement, la salle de réunion et les WC du premier étage côté gare seront remplacés par un « plateau kiné ». Entre les bâtiments l'espace sera couvert (salle d'attente kiné), et vitré, il n'y aura donc plus de bardage à cet endroit. Sur l'autre bâtiment du 1^{er} étage, la salle associative sera réduite. Le local partagé sera supprimé pour intégrer 2 boxes kiné. Des modifications et compléments de cloisons, isolation, cloisons de distribution, plafonds et isolation sur plafonds sont à prévoir.

- Taux en plus suivant bordereau de prix du marché :

Désignation	Total HT
Plâtrerie - Isolation	5 443.74€

Montant HT travaux de base	66 175.90€
Montant HT de l'avenant N° 1	+ 5 443.74€
Nouveau montant HT du marché	71 619.64€

SARL SPB-DEVECIS : avenant N°2 au lot 9

Le logement, la salle de réunion et les WC du premier étage côté gare seront remplacés par un « plateau kiné ». Entre les bâtiments l'espace sera couvert (salle d'attente kiné), et vitré, il n'y aura donc plus de bardage à cet endroit. Sur l'autre bâtiment du 1^{er} étage, la salle associative sera réduite. Le local partagé sera supprimé pour intégrer 2 boxes kiné. Suite à ces modifications les revêtements de sols et faïences ont été supprimés et remplacés par un revêtement de sol sur tout l'étage et également dans le sas : attente kiné

- Taux en plus suivant bordereau de prix du marché :

Désignation	Total HT
Revêtement de sols - Faïences	4 517.51€

Montant HT travaux de base	31 062.94€
Montant HT de l'avenant N° 1	+ 1 225.00€
Montant HT de l'avenant N° 2	+ 4 517.51€
Nouveau montant HT du marché	36 805.45€

SARL PICOULET : avenant N°1 au lot 10

Le logement, la salle de réunion et les WC du premier étage côté gare seront remplacés par un « plateau kiné ». Entre les bâtiments l'espace sera couvert (salle d'attente kiné), et vitré, il n'y aura donc plus de bardage à cet endroit. Sur l'autre bâtiment du 1^{er} étage, la salle associative sera réduite. Le local partagé sera supprimé pour intégrer 2 boxes kiné. Suite à ces modifications les revêtements de sols et faïences ont été supprimés et remplacés par un revêtement de sol sur tout l'étage et également dans le sas : attente kiné

- Taux en plus suivant bordereau de prix du marché :

Désignation	Total HT
Plomberie – Sanitaire - Chauffage	8 169.83€

Montant HT travaux de base	74 330.00€
Montant HT de l'avenant N° 1	+ 8 169.83€
Nouveau montant HT du marché	82 499.83€

Entreprise AVENIR ELECTRIQUE DE LIMOGES : avenant N°1 au lot 11

Le logement, la salle de réunion et les WC du premier étage côté gare seront remplacés par un « plateau kiné ». Entre les bâtiments l'espace sera couvert (salle d'attente kiné), et vitré, il n'y aura donc plus de bardage à cet endroit. Sur l'autre bâtiment du 1^{er} étage, la salle associative sera réduite. Le local partagé sera supprimé pour intégrer 2 boxes kiné. Des modifications et compléments de matériels ont été demandés par le bureau d'études fluides pour le cabinet de kinésithérapie au 1^{er} étage.

- Taux en plus suivant bordereau de prix du marché :

Désignation	Total HT
Electricité courants forts et faibles	9 903.52€

Montant HT travaux de base	49 889.05€
Montant HT de l'avenant N° 1	+ 9 903.52€
Nouveau montant HT du marché	59 792.57€

Entreprise ALLIANCE 360 : avenant N°1 au lot 12

Le logement, la salle de réunion et les WC du premier étage côté gare seront remplacés par un « plateau kiné ». Entre les bâtiments l'espace sera couvert (salle d'attente kiné), et vitré, il n'y aura donc plus de bardage à cet endroit. Sur l'autre bâtiment du 1^{er} étage, la salle associative sera réduite. Le local partagé sera supprimé pour intégrer 2 boxes kiné. Le lot peinture a été modifié en tenant compte des nouvelles surfaces de peintures.

- Taux en moins suivant bordereau de prix du marché :

Désignation	Total HT
Peintures	-80.14€

Montant HT travaux de base	15 791.96€
Montant HT de l'avenant N° 1	-80.14€
Nouveau montant HT du marché	15 711.82€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les travaux supplémentaires tels que définis ci-dessus
- Autorise madame la maire à signer toute demande ou tout actes liés à cette affaire

Votants : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

61-2023 Décision modificative N° 6 – Budget commune

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut prendre une décision modificative afin de payer l'étude de Village à Venir

Dépenses

Chap.	Compte	Op	Nature	OUVERT	RÉDUIT
20	203	OPNI	Frais études, de recherche et développement	21 000.00	
				21 000.00	

Recettes

Chap.	Compte	Op	Nature	OUVERT	RÉDUIT
10	10222	OPFI	FCTVA	19 000.00	
10	10226	OPFI	Taxe d'aménagement	2 000.00	
				21 000.00	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de procéder au vote des crédits supplémentaires ci-dessus

Votants : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

Questions diverses :

- Gare de Gramat : Mme la maire fait lecture d'un courrier de Christophe SCHIMMEL (association de la défense de la gare d'Assier et promotion du rail), qui s'inquiète de la possible fermeture prochaine de la gare de Gramat. Dans ce courrier envoyé aux parlementaires et élus du Lot, il est demandé le soutien du conseil municipal. A l'unanimité, le conseil municipal décide de soutenir cette motion.
- Zone d'accélération énergétique : La loi APER permet aux communes de définir des zones d'accélération énergétique pour témoigner de la volonté politique d'implanter des énergies renouvelables sur une partie du territoire plutôt qu'une autre. Ces zones n'empêcheraient pas les projets de s'implanter en dehors. Afin d'encourager les développeurs à se diriger vers ces zones, les dispositifs de soutien pourront prévoir des incitations économiques. Cela fera l'objet d'un travail et d'une délibération prochaine.
- Mme la maire informe le conseil municipal qu'elle a reçu un courrier de M. Benoît LOUBIERE qui sera mis en lecture au prochain conseil municipal lorsque l'effectif sera plus complet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H10.